

Définition Garde-corps : (n.m.) Barrière placée devant le vide pour éviter les chutes.

Du germanique wardôn (attendre-soigner) et du latin corpus (corps). Bien que d'origine ancienne, le terme ne semble pas appliqué à l'architecture avant le XIXe siècle.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation

